



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 57
- présent suppléant : 1
- procurations: 10
- abstentions : 3
- votants : 65

DÉLIBÉRATION n° 2017/97

L'an deux mille dix-sept et le 20 avril à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Présente suppléante : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY)

Titulaires ayant donné procuration : Bruno FOURCADE à Henri FORGUES, Hervé CARRERE à Eric DOUTRIAUX, Jean-Paul LARAN à Monique KATZ, Fabienne ROYO à Pascal LACHAUD, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Elisa PANOFRE, Jean-Manuel CAMACHO à Bernard PLANO, Stéphanie LAGLEIZE à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Nathalie SALCUNI, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD

Absents : Bernard PRIEUR, Maurice CABARROU, Patrick DARRE, Jean-Pierre DUTHU, Elie FOURCADE, Gisèle ROUILLON, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Louis VIAU, Claude GAYE, Charles RODRIGUES, Valérie DUPLAN, Gérard SABATHIE, André RECURT et Didier FAVARO

Objet : Vote du budget principal primitif 2017

Vu l'article L 2312-1 du CGCT,

Vu l'article 2312-3 du CGCT,

Vu l'avis rendu par la commission finances le 10 avril 2017, approuvant à l'unanimité des membres le projet de budget primitif soumis au conseil communautaire,

Vu l'avis rendu par le bureau communautaire du 12 avril 2017, approuvant à majorité des membres le projet de budget primitif soumis au conseil communautaire,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2017 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Vu la décision du conseil communautaire de retenir une présentation du budget primitif par chapitre et article, assortie d'une présentation fonctionnelle,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 57 pour, 8 contre (Pascal LACHAUD, Fabienne ROYO, Jean Paul LARAN, Monique KATZ, Philippe SOLAZ, Jean Louis FOGGIATO, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES) et 3 abstentions (Maurice LOUDET, Nathalie SALCUNI et Philippe LACOSTE)

DECIDE

- d'adopter le budget principal primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 7 488 847 €

Section d'investissement : 1 667 808 €

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 04 MAI 2017